

## Indemnité forfaitaire des CPE

## LE COMPTE N'Y EST PAS!

## Déclaration de la FNEC FP FO au Comité Technique Ministériel du 9 février 2021

our la FNEC FP-FO, en ce qui concerne les CPE et l'augmentation de leur indemnité en lieu et place du versement de l'indemnité informatique, et de leurs revendications, le compte n'y est pas.

L'indemnité forfaitaire passe de 1 199,16 € à 1 450 € annuels, soit donc + 250,84 € dont il faut retrancher théoriquement 150 € de prime informatique, cela fait donc une augmentation de 10 € par mois sur 10 mois ; à mettre en regard de la perte de pouvoir d'achat de plus de 20 %, au regard des 660 € mensuels perdus pour un CPE au 11<sup>ème</sup> échelon, par exemple.

Ce texte permet aussi de désindexer les indemnités de la valeur du point.

Il faut prendre en compte que les personnels sont furieux par rapport à la décision ministérielle ne pas leur verser la prime informatique de 150 € au prétexte qu'ils ont un ordinateur dans leur bureau. C'est bien méconnaitre leurs missions. 150 € pour tous les CPE ne représente que 1,8 millions au regard des milliards versés au patronat.

La FNEC l'a dit très clairement depuis des mois, il est nécessaire d'augmenter tout de suite l'ensemble des personnels, comme les personnels hospitaliers, de 183 € indiciaires et ce sans contrepartie.

Par ailleurs, et cela va mieux en le disant, Force Ouvrière souhaite avoir la garantie que l'augmentation annuelle de l'indemnité forfaitaire ne correspondra pas à un alourdissement des missions encore une fois.

Nous demandons de réelles augmentations indiciaires qui sont les seules à pouvoir donner un plus dans le calcul de la pension.

La FNEC FP-FO demande aussi que les heures supplémentaires effectives assurées par les CPE soient rémunérées au même niveau que les HSE des professeurs, c'est-à-dire 39.69 € pour un certifié classe normale au lieu de 30 € actuellement.

Les CPE, les vies scolaires ne peuvent considérer cela que comme un mépris supplémentaire et la non reconnaissance du travail fait quotidiennement. Les CPE, les AED sont toujours en première ligne. Ils l'ont été et le sont dans la crise Covid. Vous devez prendre en compte la forte mobilisation des personnels des vies scolaires, le 1er décembre, les 19 et 26 janvier. Un grand nombre était en grève à 100%.

FO ne prendra pas part au vote sur l'arrêté et votera contre la désindexation de l'indemnité par rapport au point d'indice. La FNEC FP-FO demande le versement au 1er mars 2021 (comme ce qui est prévu pour les professeurs documentalistes) et s'adresse au ministre pour l'ouverture de négociations syndicales, sur la base des revendications des personnels avec une urgence sur les postes dont le nombre n'augmente pas alors qu'en 2020, plus de 20 000 élèves ont été accueillis et que 43 000 élèves supplémentaires sont attendus pour 2021.

> COLERE DES CPE CONTRE LES RESULTATS DU GRENELLE"



